



LETTRE OUVERTE AU DIRECTEUR SUR LA MISE EN PLACE DES SPF-ENREGISTREMENT

Monsieur le Directeur,

La création des SPF-E à Pau et Bayonne est prévue pour le 1er septembre 2017.

Lors du Comité Technique Local du 26 avril 2016, la mise en place au 1er septembre 2016 d'au moins deux groupes de travail avait été annoncée :

"... Le Président répond que ces services seront rattachés au 1er bureau de Pau et au 1er bureau de Bayonne. Il ajoute qu'à partir du 1er septembre 2016 un groupe de travail s'attachera à régler les problèmes d'implantation."

"... Dominique CAGNAT indique que le pôle gestion fiscale pilotera , à compter du 1er septembre 2016, le groupe de travail sur la création des SPF Enregistrement."

(extraits du procès-verbal du CTL du 26/04/2016, approuvé à l'unanimité lors du CTL du 11 octobre 2016).

Lors du CTL du mardi 11/10/2016, Mme CHEYLAN, en charge du pôle gestion fiscale depuis le 01/09/2016, a indiqué avoir rencontré le 3 octobre les chefs des services de Bayonne concernés par la mise en place des SPF-E et que la rencontre avec les chefs des services de Pau concernés aurait lieu le 12 octobre, lendemain de ce CTL.

Nous sommes conscients que la possible implantation d'un centre téléphonique de contacts à Pau complique l'installation du SPF-E palois sur le domanial de la ville; néanmoins, la question nous semble devoir nettement moins se poser pour le site de Bayonne.

Les personnels des services de l'enregistrement de Bayonne et Pau interrogent leurs représentants et élus car ils ne disposent toujours d'aucune information sur leur avenir professionnel, alors que, si des demandes de mutations pour le 1er/09/2017 doivent être déposées, il faut que cela soit effectué en janvier prochain, période somme toute assez proche, nous en convenons tous aisément.

Leurs interrogations ne se limitent pas à l'installation "physique", immobilière des services adossés : les missions qu'ils auront à y accomplir doivent être clairement définies; la gestion des personnels membres de la partie enregistrement, à fortiori celle des agents C n'ayant pas le même régime indemnitaire ni les mêmes primes que leurs homologues de la partie SPF, devra également être précisée.

Aussi, avant que les légitimes interrogations de nos collègues ne se muent en inquiétudes, et même si nous admettons que les chefs des services concernés soient préalablement informés, **nous vous demandons d'associer les personnels et leurs représentants aux phases de réflexion et concertation qui doivent désormais avoir lieu rapidement, en mettant en place les groupes de travail prévus depuis des mois.**

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre demande.

Respectueusement.

Les co-secrétaires CGT Finances Publiques 64
Eric JUMBOU - Eric MANRY